

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 22 MAI à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 MAI 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMER - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOJARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO, Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19h50, M. Vincent NOVO jusqu'à 19h10, Mme Marianne BERQUE-MANSAS jusqu'à 19h50, M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

M. Serge BALAO a donné pouvoir à M. Michel BREAN
Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19h50
M. Vincent NOVO a donné pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19h10
Mme Marianne BERQUE-MANSAS a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI jusqu'à 19h50
M. Bruno CASSEN a donné pouvoir à M. André DROUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : HALLES : ETUDE DE REAMENAGEMENT

Après les premières réalisations menées en entrée de ville et sur le secteur de la fontaine chaude dont la phase 2 est en cours, la municipalité souhaite poursuivre le programme Coeur de ville qui vise à redynamiser et à renforcer l'attractivité du centre urbain.

Le secteur des halles, idéalement situé en hyper-centre au coeur de l'espace piétonnier commercial et du marché hebdomadaire à proximité de parcs de stationnement, constitue le principal pôle alimentaire de la ville.

Donnant sur la place Roger Ducos, le bâtiment des Halles est un édifice multifonctions de 3200 m² sur 3 niveaux qui comprend :

- au rez-de-chaussée à l'intérieur : un espace regroupant 17 étals à vocation alimentaire, un restaurant et une partie carreau utilisée pour le marché hebdomadaire (gras, volaille)
- au rez-de-chaussée à l'extérieur : 9 boutiques offrant des activités de restauration, commerce de détail et service
- à l'étage : une activité tertiaire (salles de réunions, service public)
- au sous-sol : un parking de 122 places louées à des abonnés

L'ensemble nécessite un réaménagement pour améliorer les fonctionnalités des différents usages de l'établissement.

Il s'agit plus particulièrement de moderniser et d'adapter l'ensemble des espaces dévolus aux activités commerciales en recherchant à optimiser les surfaces existantes dans le but d'améliorer l'attractivité commerciale, donner plus de visibilité et renforcer le poids du pôle alimentaire de la ville.

La vocation des halles doit être confortée dans son statut de locomotive de centre ville alliant métiers de bouche, artisanat et commerce de proximité.

Afin d'envisager les travaux de réaménagement nécessaires, il est proposé de lancer une étude de programmation avec pour objectifs :

- dresser un diagnostic technique et commercial de la partie commerce
- établir des préconisations en matière :
 - *de définition des espaces commerciaux en fonction de leur vocation et des impératifs en matière d'hygiène, de sécurité, de flux de clientèle
 - *de positionnement commercial des halles et d'élargissement de l'offre
- dresser un diagnostic de la partie tertiaire de l'étage
- élaborer un pré-programme et assister le maître d'ouvrage dans la phase de lancement des travaux

Compte-tenu de l'impact de ce projet de réaménagement, il est proposé d'associer à la démarche les acteurs concernés et, plus particulièrement, les commerçants des halles. Pour autant, la présence de l'Esc'halles, des syndicats, de services publics et tertiaires, à l'étage, nécessitera d'associer, en tant que de besoin, les représentants de ces activités et les représentants des associations de commerçants de Dax, au comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera composé de :

- Monsieur le Maire
- La première adjointe en charge du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du thermalisme
- La conseillère déléguée au commerce
- L'adjoint à l'aménagement urbain
- L'adjoint aux bâtiments communaux et sécurité
- Le directeur général des services de la ville ou son représentant
- Les représentants des services : économique & commercial, technique et urbanisme
- Les membres du bureau de l'association de commerçants des Halles de Dax et/ou leurs représentants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2014, article 2031-90 Eco.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ELISABETH BONJEAN, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS CELLES DE Pascal
DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien
DUBOIS et Marie-Constance BERTHELON,**

APPROUVE le lancement d'une étude de programmation, préalable au réaménagement des halles,

APPROUVE la création d'un comité de pilotage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à solliciter toute subvention correspondante.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140522-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 23 Mai 2014